

6510 Prairies [maigres] de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

CORINE : 38.2

EUNIS : E2.2

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Cet habitat correspond à des prairies mésophiles entretenues principalement par fauche. La fauche va favoriser un cortège d'espèces particulières, indicatrices de l'habitat comme par exemple *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus*, *Leucanthemum vulgare*, *Arrhenatherum elatius* s.l., *Trisetum flavescens*, *Gaudinia fragilis* et *Centaurea* sp. On observe également un cortège d'espèces sensibles au piétinement, comme *Daucus carota*, *Silaum silaus*, *Galium mollugo* et des vesces (*Vicia* sp., *Lathyrus* sp.). Il ne suffit en effet pas qu'une prairie mésophile soit fauchée pour l'inclure à l'habitat d'intérêt communautaire, seules les prairies « naturelles » (non ou peu modifiées par la fertilisation ou l'ensemencement) sont concernées. Elles se distinguent le plus souvent par une diversité floristique inégalement intéressante et présentent un aspect « fleuri » en fin de printemps et en début d'été, lié à la présence de nombreuses dicotylédones.

Les communautés prairiales sont des milieux semi-naturels dominés par des graminées, leur maintien à l'état de végétation herbacée basse nécessite un entretien par fauche et/ou pâturage. La végétation prairiale observée ne traduit ainsi pas seulement les conditions du milieu (type de sol, humidité du substrat, altitude ...), mais également les modalités de gestion.

En Bretagne, ce type d'habitat est assez rare, la plupart des prairies mésophiles naturelles étant en effet gérées par pâturage ou en gestion mixte (fauche et pâturage). Une autre raison de la rareté de ce type d'habitat en plaine est le fait que les terres propices au développement de ce type de prairie subissent une



Prairie mésophile de fauche (Val-d'izé, 35) (©E. Laurent, CBNB)

action anthropique importante. Les contraintes assez faibles des sols mésophiles en font des terres plébiscitées par l'agriculture, mais également par l'aménagement du territoire. De nombreuses prairies « naturelles » ont ainsi disparu sous l'effet de la fertilisation, d'un ensemencement, de la mise en culture et de l'extension de l'urbanisation.

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) Prairies de fauche planitiaires-submontagnardes généralement peu à assez fertilisées riches en espèces, relevant de l'*Arrhenatherion* et du *Brachypodio-Centaureion nemoralis*. Ces prairies exploitées de manière extensive sont riches en fleurs ; elles ne sont pas fauchées avant la floraison des graminées, une ou parfois deux fois par an.

4) Variantes sèches à humides. Si l'exploitation devient intensive, avec un important apport d'engrais, on assiste à un important appauvrissement en espèces.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

7 habitats élémentaires, dont 2 présents en Bretagne.

- 6510-3 Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques
- 6510-7 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Il n'existe pas réellement de divergence entre la définition européenne et l'interprétation de l'habitat selon les cahiers d'habitats français. Le groupe de travail du MNHN a cependant jugé nécessaire d'apporter quelques précisions à la définition de l'habitat à l'échelle française (voir paragraphe « confusions possibles » ci-dessous). La limitation aux seules prairies « maigres » de la première version du manuel d'interprétation de l'Union européenne n'a pas été maintenue dans les versions plus récentes (intitulé de l'habitat dans le manuel EUR15/2 de 1999 : « Pelouses maigres de fauche de basse altitude »). L'habitat d'intérêt communautaire concerne ainsi toutes les prairies mésophiles des alliances du *Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis* Braun-Blanquet 1967 et de *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926. Il comprend par conséquent des communautés méso-oligotrophes jusqu'à des groupements nettement eutrophes.

Groupements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

ARRHENATHEREIA ELATIORIS Braun-Blanquet ex Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952

Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931

Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis Braun-Blanquet 1967

Orchido morionis - Saxifragetum granulatae Gaume ex de Foucault 1989**

(?) *Lino biennis - Brometum mollis* de Foucault 1986 *nom. inval.*

? *Hordeo secalini - Oenanthetum pimpinelloides* Labadille 2000 *nom. ined.***

? *Diantho armeriae - Spiranthetum spiralis* Labadille & de Foucault 1997 **

Luzulo campestris - Brometum hordeacei de Foucault (1981) 2008*

Talus mésophile à *Gaudinia fragilis* et *Linum bienne* Bioret 1989 *nom. ined.***

Arrhenatherion elatioris Koch 1926

Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris de Foucault 1989

? *Hordeo secalini - Arrhenatheretum elatioris* Frileux, de Foucault & Roy 1989

(?) *Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris* (Tüxen 1937) Julve 1993 *nom. inval. (art. 3b)***

Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris Rivas Goday & Rivas-Martínez 1963

(?) *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougné 1957

Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris de Foucault 1989

Heracleo sphondylii - Brometum mollis de Foucault (1989) 2008

Confusions possibles :

Les prairies mésophiles de fauche sont peu étudiées à l'échelle de la Bretagne (voir aussi LAURENT, 2010). Il en résulte une certaine méconnaissance de l'habitat à l'échelle du réseau des sites Natura 2000. En Bretagne, les communautés des alliances du *Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis* et de *Arrhenatherion elatioris* restent rares et se rencontrent souvent sous forme appauvrie.

Le traitement mixte des prairies (fauche/pâturage), assez régulièrement pratiquée en Bretagne, influence la composition floristique des prairies et, sur le terrain, il est souvent difficile de faire la différence entre prairie « de fauche » et prairies pâturées (alliance du *Cynosurion cristati*, non concernée par la directive habitats-faune-flore).

Le groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire a abordé la question des groupements prairiaux qui peuvent se développer hors contexte de « prairie », par exemple en bord de route. Les modes d'entretien des bords de route peuvent en effet favoriser l'apparition d'associations végétales prairiales. Le groupe recommande de privilégier l'approche « écosystème » et de ne retenir que les communautés prairiales. Pour les associations prairiales qui se trouvent en bord de route, le groupe laisse l'interprétation à la libre appréciation des opérateurs de terrain. Il conseille cependant de ne pas prendre en compte des situations avec une présence significative d'espèces rudérales (conclusions du groupe de travail du 11/12/2012).

A la même réunion, il a été confirmé que les prairies de fauche très peu diversifiées, ne comportant souvent que quelques espèces caractéristiques de la classe des *Arrhenatheretea elatioris*, ne relèvent pas de l'habitat UE 6510 « Prairies de fauche de basse altitude ». Ce type de prairie s'observe couramment en Bretagne. Son développement peut être favorisé par un entretien par fauche ou broyage sans exportation. Les prairies sont alors souvent dominées par le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomeratus*).

Le groupe de travail a également soulevé la question des prairies de fauche correspondant à d'anciennes prairies semées, en cours de « renaturation ». A partir de quel moment de telles prairies pourront être considérées comme des « prairies de fauche » relevant de la directive habitats-faune-flore ? Cette question n'a pour pas encore trouvée de réponse, tout comme celle de l'interprétation des variantes eutrophes de l'habitat et notamment des prairies du *Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris* (sous-alliance eutrophile). Certains

auteurs proposent de retenir ces prairies dans l'habitat d'intérêt communautaire 6510, mais de les considérer caractéristiques d'un mauvais état de conservation de l'habitat (LACROIX *et al.*, 2010).

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

L'habitat 6510 « Prairies de fauche de basse altitude » n'est cité que dans peu de sites Natura 2000 en Bretagne. L'habitat est probablement vraiment rare à l'échelle bretonne, où il est essentiellement connu d'Ille-et-Vilaine, département ne comptant que peu de sites Natura 2000. Mais il est probablement plus représenté que ne le laissent paraître les cartographies Natura 2000 : ce type d'habitat est en effet peu étudié en Bretagne et les opérateurs de terrain manquent de documents de référence pour son identification.

Les difficultés d'interprétation liées à la présence de variantes appauvries et de prairies en gestion mixte, difficiles à caractériser sur le plan phytosociologique, sont probablement également des raisons d'une prise en compte insuffisante de l'habitat dans les cartographies Natura 2000 de Bretagne.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

La meilleure période pour l'observation des prairies mésophiles de fauche est la fin de printemps, moment de floraison maximale des graminées et des dicotylédones de ce type de prairie. Il est important de tenir compte des périodes de fauche et de réaliser l'inventaire et la cartographie avant ces interventions.

Les inventaires et cartographies devront donner la priorité aux prairies floristiquement diversifiées, avec une présence significative d'espèces indicatrices de fauche comparée aux espèces indicatrices de pâturage.

Il faudra attendre les conclusions du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire du MNHN avant de formuler des recommandations sur le traitement des prairies eutrophes et des prairies anciennement semées. Il sera également utile de proposer une méthode harmonisée pour la prise en compte des communautés prairiales des bords de route, au moins à l'échelle de la Bretagne.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

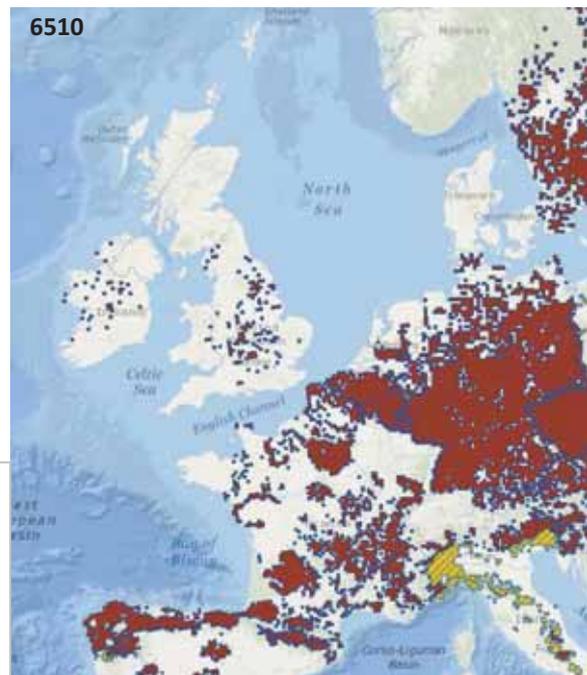
Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **468 ZSC**

Région atlantique française : **159 ZSC**

Bretagne : **1 ZSC** (+ 2 sites dans lesquels la présence de l'habitat reste à confirmer)



Habitat UE 6510 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 6510 « Prairies (maigres) de fauche de basse altitude » est particulièrement bien représenté :
Habitat méconnu en Bretagne, rarement pris en compte dans les cartographies des sites Natura 2000.

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR2500077	Baie du mont Saint-Michel	13,28
FR5300027	Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	14,02*
FR5300002	Marais de Vilaine	2,71*

* Doutes sur la présence / sur les critères d'identification de l'habitat.

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
6510	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais

Etat à favoriser :

Même si l'habitat reste encore largement méconnu en Bretagne, les prairies mésophiles « naturelles » de fauche, et plus globalement toutes les prairies naturelles, sont rares et menacées à l'échelle régionale. Leur préservation ne pourra se faire qu'en collaboration avec la profession agricole, principal acteur de la gestion des prairies.

Pour maintenir des prairies intéressantes pour la biodiversité, des modes de gestion extensifs sont à privilégier. Les modalités précises de gestion, incluant une réflexion sur les périodes et la périodicité des fauches, mais également sur un éventuel pâturage de certaines prairies, devront faire l'objet d'une concertation locale. Il s'agira de trouver un compromis entre les modes de gestion optimales pour la biodiversité – qui peuvent varier pour la faune, la flore ... - et des modes de gestion permettant une bonne valorisation agricole des prairies.